



HABILITATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION : B1-B1V EXÉCUTANT POUR TRAVAUX D'ORDRE ÉLECTRIQUE HORS TENSION



PRÉ-REQUIS

Posséder des connaissances en électricité

DÉBUT DE LA FORMATION

01/01/2016

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Permettre à l'employeur de délivrer un titre d'habilitation électrique en adéquation avec l'activité de l'agent : énumérer les risques électriques dans un local, une armoire ou en champ libre, avoir un comportement adapté en fonction des risques électriques, respecter les consignes de sécurité, identifier, repérer et mettre en oeuvre les EPI et les EPC, rendre compte auprès du chargé de travaux.

CONTENU DE LA FORMATION

Partie théorique : Tronc commun TC2 notions élémentaires d'électricité : effets physiopathologiques du courant électrique, exemples d'accidents (contact direct, indirect, court-circuit), les domaines de tension, règles de sécurité découlant des dangers du courant électrique, l'habilitation électrique : principe, définitions et symboles, les personnes intervenantes : les rôles et missions de chacun, les limites, les zones d'environnement et les opérations liées, les documents écrit réglementaires, les ouvrages électriques, les fonctions de l'appareillage, l'usage des plans et des schémas, l'intérêt des verrouillages et inter verrouillages, incidence de la conception des équipements sur la sécurité du personnel, les équipements de protection individuelle et collective comment travailler en sécurité ? les travaux hors tension, les travaux au voisinage de pièces nues sous tension, évaluation des risques liés à une situation donnée, principes généraux de la prévention à appliquer au cours d'une opération électrique, mission du surveillant de sécurité électrique, connaissance des séquences de la mise en sécurité liées aux différentes opérations. Partie pratique : analyser les risques dans une situation donnée, mettre en oeuvre les équipements de protection individuelle et collective, exploiter les documents applicables dans le cadre des travaux hors tension (attestation de consignation, avis de fin de travail) ainsi que les autres documents associés (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc...), connaître les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages, identifier les mesures de prévention et les instructions de sécurité à observer pour l'élimination du risque de présence de tension.
3 journées, soit 21 heures

VOS CONSEILLERS DE L' AGENCE DU BÉARN

Véronique COSTÉ DE
BAGNEAUX
Conseillère en Formation
Continue - Agence de Pau
veronique.costedebagneaux@greta-
cfa-aquitaine.fr
05 59 84 99 43
05 59 84 15 07